

98030 - La prière du repentir

question

Comment effectuer la prière du repentir? Combien de rakaa compte elle? Peut on l'accomplir après la prière d'asr?

la réponse favorite

- En vérité, l'une des manifestations de la miséricorde d'Allah Très Haut envers la Umma (Communauté musulmane) consiste à lui ouvrir les portes du repentir. Et cette ouverture demeurera jusqu'à ce l'âme du mourant atteigne sa gorge ou que le soleil se lève au couchant.

- Une autre manifestation de la miséricorde d'Allah Très Haut envers la Umma consiste encore à établir pour elle l'un des meilleurs actes cultuels qui permettrait au serviteur pécheur de se rapprocher de son Maître dans l'espoir de l'agrément de son repentir. C'est acte cultuel est la prière du repentir dont voici certains aspects:

- 1/ Le statut de la prière du repentir

- Les ulémas ont unanimement affirmé le caractère statutaire de la prière du repentir. A ce propos, Abou Daoud (n° 1521) a rapporté d'après Abou Bakr as-Siddiq (P.A.a) qu'il avait entendu le Massager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) dire:» Chaque fois qu'un fidèle ayant commis un péché procède à une purification rituelle et accomplit une prière de deux rakaat et sollicite le pardon d'Allah, Allah le lui accorde.» Puis il lit le verset suivant:

«et pour ceux qui, s'ils ont commis quelque turpitude ou causé quelque préjudice à leurs propres âmes (en désobéissant à Allah), se souviennent d'Allah et demandent pardon pour leurs péchés - et qui est-ce qui pardonne les péchés sinon Allah? - et qui ne persistent pas sciemment dans le mal qu'ils ont fait. ...»

(Coran, 3:165) (Déclaré authentique par al-Albani dans Sahih Abou Daoud)

- Ahmad (n° 26998) a rapporté d'après Abou Dardaa (P.A.a) qu'il avait entendu le Messenger d'Allah (bénédition et salut soient sur lui) dire : « **Quiconque fait bien ses ablutions puis effectue une prière de deux ou quatre rakaa (le doute vient du rapporteur) au cours desquelles il pratique révérencieusement le dhikr puis il implore le pardon d'Allah Puissant et Majestueux, Allah le lui accorde.** » Les vérificateurs des chaînes des rapporteurs de hadith ont déclaré sa chaîne bonne. Et al-Albani a cité le hadith dans Silsilat al-hadith as-sahiha (3398)

- 2/ La cause en est l'accomplissement par le musulman d'un acte de désobéissance majeur. Car , dans ce cas, il doit procéder sans délai au repentir .Et il lui est recommandé d'effectuer une prière de deux rakaa de sorte à marquer son repentir par une des meilleures œuvres pies que constitue cette prière. Aussi aura -t-on cherché à se rapprocher d'Allah Très Haut dans l'espoir d'obtenir l'agrément de son repentir et le pardon de son péché.

- 3/ Le temps de la prière du repentir

- Il est recommandé au musulman décidé à se repentir après un péché d'accomplir cette prière; que le repentir vienne immédiatement après le péché ou tardivement. Le devoir du pécheur est de s'empresse à se repentir, mais, même s'il le fait tardivement, son acte sera accepté car le repentir est toujours à la portée du fidèle sauf en deux cas:

- 1/ Quand l'âme du mourant atteint sa gorge. Car le Messenger d'Allah (bénédition et salut soient sur lui) a dit: «**Certes, Allah agrée le repentir du fidèle tant qu'il n'agonisera pas.**» (déclaré bon par al-Albani dans Sahih at-Tirmidhi (3537)

- 2/ Quand le soleil se lèvera au couchant. Car le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a dit : « **Le repentir est accepté de celui qui le fait avant que le soleil ne se lève au couchant...** » (rapporté par Mouslim , 2703)

- Cette prière peut se faire en tout temps y compris pendant les moments d'interdiction de la prière (comme le temps qui suit immédiatement la prière d'asr) car cette prière fait

partie de celles dépendant d'une cause (particulière) et doit donc être accomplie chaque fois que la cause se présente.

- Cheikh al-islam ibn Taymiyya dit : « Tous les actes (cultuels) liés à une cause (particulière) s'effacent si on les retarde à cause du temps d'interdiction de prier. C'est notamment le cas de la prière accompagnant la prosternation de récitation, la prière en guise de salutation à la mosquée, la prière faite lors d'une éclipse solaire, la prière faite à la suite des ablutions (comme indiqué dans un hadith de Bilal) et la prière de consultance, si celle-ci risque d'être ratée en cas du retard de la prière et enfin la prière du repentir. Chaque fois qu'on commet un péché, on doit procéder immédiatement au repentir. Et il est recommandé au pécheur d'effectuer deux rakaa avant de se repentir, comme cela est indiqué dans le hadith d'Abou Bakr as-Siddiq«...» Extrait de Madjmou' Fatawa, 23/215.

- 4/ Les modalités d'accomplissement de la prière du repentir

- Cette prière consiste dans deux rakaa comme l'atteste le hadith d'Abou Bakr as- Siddiq (P.A.a)

- Il est recommandé au fidèle d'accomplir cette prière individuellement car elle fait partie des prières surrogatoires que l'on ne célèbre pas collectivement. Au sortir de la prière, le fidèle doit implorer le pardon d'Allah Très Haut conformément au hadith d'Abou Bak (P.A.a)

- Il n'a pas été rapporté du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) une recommandation réservant aux deux rakaa une récitation déterminée. Dès lors, le fidèle peut réciter ce qui lui plaît.

- Il est recommandé au repentant, en plus de la prière, de s'adonner à de bonnes actions en application de la parole du Très Haut: **«Et je suis Grand Pardonneur à celui qui se repent, croit, fait bonne œuvre, puis se met sur le bon chemin.»** (Coran,20: 82)

- Parmi les meilleures actions que le repentant puisse faire figure l'aumône. Car elle constitue l'un des plus importants moyens d'obtenir l'exaucement du repentir. A ce propos, le Très Haut dit: **«...Si vous donnez ouvertement vos aumônes, c'est bien; c'est**

mieux encore, pour vous, si vous êtes discrets avec elles et vous les donniez aux indigents. Allah effacera une partie de vos méfaits. Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites.» (Coran,2: 271)

- Il a été rapporté de façon sûre que Kaab ibn Malick (P.A.a) a dit après l'exaucement de son repentir: **« Je marque mon repentir par le don de la totalité de mes biens à titre d'aumône pour complaire à Allah et à Son messager.»** Et le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) de lui répondre:

- **« Il vaut mieux que tu conserves une partie de tes biens.»**

- **« Je garde mon domaine situé à Khaybar.»** (cité par al-Boukhari et Mouslim)

- Résumons nous:

- 1/ La prière s'atteste bien dans la pratique prophétique.

- 2/Elle est recommandée pour marquer le repentir du musulman ayant commis un péché majeur ou mineur. Et elle peut être effectuée immédiatement après le péché ou tardivement.

- 3/ Elle peut être effectuée à n'importe quel moment.

- 4/ En plus de la prière, il est recommandé au repentant de s'adonner à des œuvres pies telles l'aumône et d'autres .

- Puisse Allah bénir et saluer notre Prophète, sa famille et tous ses compagnons.